



Réunion de la CLI du 9 novembre 2023

# Détection tardive d'un non-respect des spécifications techniques d'exploitation

*Evènement significatif sûreté de niveau 1  
déclaré à l'ASN le 24 août 2023*

# Contexte



Dans le cadre des opérations de redémarrage après un arrêt pour maintenance, nous réalisons de **nombreux essais de qualification sur les matériels** pour nous assurer qu'ils sont fonctionnels et ainsi garantir le respect des règles d'exploitation.

→ Des changements d'état de sûreté du réacteur sont réalisés, pour lesquels la disponibilité de certains matériels sont requis.

Le 17/08/2023, un essai périodique est programmé sur l'un des 2 diesels de secours (voie A) de l'unité n°1, alors en arrêt programmé pour maintenance :

Le 1<sup>er</sup> essai n'est pas concluant (un disjoncteur n'a pas fonctionné)

Lancement d'un premier diagnostic et de nouveaux essais sont engagés

Intervention permettant de resserrer une prise sur le disjoncteur

Nouvel essai réalisé, il est satisfaisant.

Les activités de redémarrage reprennent le 20/08/2023.

# Chronologie des faits >

Le 21/08/2023, un **nouvel essai de fonctionnement est réalisé** sur le diesel de la voie A et les équipes constatent le même défaut, ayant pour conséquence le dysfonctionnement d'un tableau électrique.

Les investigations sont approfondies : le défaut provenait en réalité d'une carte électronique.

→ Défaut « fugitif » : il n'apparaissait pas de manière systématique lors des premiers essais.

**Les actions de remise en état sont engagées** et de nombreux tests de fonctionnement sont réalisés sur le diesel. Les essais sont concluants.

→ Le diesel de secours est désormais pleinement disponible.



# Analyse de l'évènement et règles d'exploitation

**Conséquence** : l'indisponibilité du tableau électrique a diminué la fiabilité d'une des 2 voies de secours mais **nos autres sources électriques complémentaires étaient disponibles et opérationnelles** (diesel de secours de la voie B, Diesel d'Ultime Secours, Groupe Ultime Secours).

**Règles d'exploitation** : durant cette période, 2 autres indisponibilités de matériels étaient en cours d'instruction. Le cumul de 3 indisponibilités impose une remise en conformité d'un des matériels sous 1h → conduite à tenir non respectée a posteriori puisque les équipes pensaient avoir traité le dysfonctionnement.

Détection tardive d'un non-respect des règles d'exploitation  
= évènement significatif de niveau 1 sur l'échelle INES.

ÉCHELLE INES  
Échelle internationale des événements nucléaires



Prise en compte du retour d'expérience :

- Etude de fiabilité de la carte électronique.
- Réinterrogation sur nos actions et la prise en compte de différents scénarios possibles face à un dysfonctionnement technique aléatoire.



# Des questions ?

